



Assemblée

Distr. générale
14 juin 2019
Français
Original : anglais

Vingt-cinquième session

Kingston, 1^{er}-26 juillet 2019

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Examen de demandes d'admission au statut d'observateur présentées conformément au paragraphe 1, lettres d) et e), de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée

Demande d'admission au statut d'observateur présentée au nom d'Opes Oceani, conformément au paragraphe 1, lettre e), de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée

Note du Secrétariat

1. Le 12 juin 2019, Opes Oceani a adressé au Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins une lettre de demande d'admission au statut d'observateur auprès de l'Assemblée de l'Autorité. Le texte de cette lettre et les renseignements complémentaires communiqués par le demandeur figurent en annexe à la présente note.
2. Le paragraphe 1, lettre e), de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée dispose que les organisations non gouvernementales avec lesquelles le Secrétaire général a passé des accords conformément au paragraphe 1 de l'article 169 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et d'autres organisations non gouvernementales invitées par l'Assemblée qui ont manifesté leur intérêt pour les questions examinées par l'Assemblée peuvent participer aux travaux de cette dernière en tant qu'observateurs.
3. Les paragraphes 5 et 6 du même article disposent en outre que les observateurs visés au paragraphe 1, lettre e) précité peuvent siéger aux séances publiques de l'Assemblée et faire oralement, sur invitation du Président et avec l'approbation de l'Assemblée, des déclarations sur des questions entrant dans le cadre de leurs activités, et que les exposés écrits qu'ils présentent sur des questions relevant de leur compétence et ayant trait aux travaux de l'Assemblée sont distribués par le Secrétariat à concurrence du nombre d'exemplaires fournis et dans les langues dans lesquelles ils lui ont été remis.

* [ISBA/25/A/L.1/Rev.1](#).



Annexe

Lettre datée du 12 juin 2019, adressée au Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins par Opes Oceani

Conformément au paragraphe 1, lettre e), de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins, Opes Oceani souhaite participer aux séances de l'Assemblée en qualité d'organisation non gouvernementale ayant le statut d'observateur.

Société du secteur privé basée à Washington et à Wellington, Opes Oceani a également plusieurs bureaux en Suisse et à Panama. Elle fournit des conseils et produit des analyses dans les domaines de la gestion des ressources marines à l'échelle mondiale et du développement durable, dans le respect du principe du développement économique responsable des activités dans les océans, à leur surface et dans leurs profondeurs. Elle offre ces services aux secteurs de la pêche et de l'extraction de ressources minérales, pétrolières et gazières, ainsi qu'à d'autres secteurs utilisant des ressources marines.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir accueillir favorablement notre demande d'admission au statut d'observateur.

(Signé) Glenn A. **Inwood**
Associé
Opes Oceani

Pièce jointe

Renseignements complémentaires

1. Nom de l'organisation

Opes Oceani LLC

2. Adresse, numéro de téléphone et site Web

901 North Pitt Street
Alexandria, Virginia 22314
États-Unis d'Amérique

États-Unis : +1 571 527 8228
Nouvelle Zélande : +64 21 819 504
Site Web : www.opesoceani.com

3. Noms, titres et adresses des principaux représentants proposés

Gavin Carter
Associé
901 North Pitt Street
Alexandria, Virginia 22314
États-Unis d'Amérique

Glenn Inwood
Associé
9 Korimako Road
Days Bay
Lower Hutt 5013
Nouvelle-Zélande

4. Mission et objectifs d'Opes Oceani

Société spécialisée dans la diffusion de l'information et des connaissances, Opes Oceani produit et fournit des données brutes, des analyses et des conseils au sujet de la réglementation, des représentations mondiales et d'autres considérations externes qui pourraient avoir une incidence sur l'avenir de l'extraction et de l'utilisation des ressources marines. Les services proposés par Opes Oceani sont axés sur les ressources et portent sur les activités de recherche et d'exploration de ressources minérales, d'extraction de gaz et de pétrole, de pêche, de recherche pharmaceutique et de transport maritime et sur d'autres activités économiques utilisant des ressources se trouvant dans les océans, à leur surface et dans leurs profondeurs. Ses services ne sont destinés qu'à faciliter et à appuyer le développement économique responsable, dans le respect des objectifs de développement durable adoptés par les Nations Unies, et s'adressent à des clients des secteurs public et privé. Elle fournit à ses clients des analyses sur des questions liées aux ressources marines, rédigées dans les trois langues les plus parlées, à savoir l'anglais, l'espagnol et le français.

5. Organisation

Opes Oceani est une société privée immatriculée aux États-Unis d'Amérique et en Nouvelle-Zélande. Grâce à sa présence dans ces deux pays, mais également en Suisse et au Panama, ainsi qu'à son réseau d'experts-conseils, de consultants et d'universitaires dans le monde entier, Opes Oceani suit attentivement et de manière systématique les évolutions et les tendances en matière de gestion des ressources marines.

6. Historique

La société Opes Oceani a été créée en 2017 et les deux associés fondateurs ont une vaste expérience de la gestion des ressources marines et de la collaboration avec les institutions internationales. Le principal atout de la société tient au fait que l'économie mondiale devient rapidement de plus en plus tributaire des ressources marines. En effet, la demande de minéraux et d'autres ressources marines étant en constante augmentation, il est plus que jamais nécessaire que l'accès aux espaces marins soit réglementé. De ce fait, il faut avoir une bonne connaissance de l'ensemble du cadre réglementaire et savoir composer avec la complexité des facteurs pouvant influencer, entre autres, sur les décisions d'investissement, la prise de risque des actionnaires, les éléments de passif, la souveraineté nationale, le commerce et les moyens de subsistance. Opes Oceani s'emploie à utiliser les outils à sa disposition pour permettre à ses clients de s'orienter dans ce réseau complexe et dynamique d'influences internationales ayant une incidence sur l'avenir de l'extraction et de l'utilisation des ressources marines.

Les associés fondateurs ainsi que les conseillers et consultants d'Opes Oceani ont généralement plus de 25 ans d'expérience dans le domaine de la gestion des ressources et dans d'autres secteurs maritimes.

7. Activités récentes

Opes Oceani reçoit des demandes de clients souhaitant obtenir des conseils et des informations sur un large éventail de questions liées aux ressources marines. Actuellement, les questions qui présentent le plus d'intérêt sont les suivantes : les négociations en cours sur la biodiversité de la zone ne relevant pas de la juridiction nationale (Convention des Nations Unies sur le droit de la mer) ; la création de vastes aires marines protégées, en rapport avec l'objectif fixé à Nagoya, au Japon (Convention sur la diversité biologique) et avec l'objectif de développement durable n° 14, consistant à préserver au moins 10 % des aires marines ; les cibles stratégiques de l'Organisation maritime internationale en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant du transport maritime international ; le développement d'activités minières en eaux profondes pour répondre à la demande croissante de minéraux rares. Le rôle de plus en plus important de l'Autorité internationale des fonds marins présente un intérêt croissant pour de nombreuses entités concernées par l'utilisation des ressources marines.

On constate que des liens de plus en plus complexes se créent entre diverses institutions et instruments internationaux. Nos activités récentes ont porté notamment sur l'analyse des vastes aires marines protégées qu'il a été proposé de créer ou qui ont été créées, dans le monde entier, et sur l'étude de leur incidence sur les objectifs économiques, sociaux et environnementaux, en particulier pour les petits États insulaires en développement, ainsi que sur l'analyse des propositions d'inscription des espèces aquatiques exploitées à des fins commerciales aux annexes de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction lors de la prochaine Conférence des Parties à celle-ci.

Les textes issus des initiatives et rencontres internationales revêtent une grande importance pour notre clientèle mondiale.

8. Mesure dans laquelle les objectifs d’Opes Oceani concordent avec ceux de l’Autorité internationale des fonds marins et contribuent à leur réalisation

En participant aux réunions de l’Assemblée, Opes Oceani entend contribuer aux travaux de l’Autorité internationale des fonds marins et présenter des observations orales et écrites sur les questions examinées. Opes Oceani pourra mettre à profit ses connaissances approfondies des travaux menés par diverses institutions, ainsi que des évolutions de l’industrie mondiale, telles que les progrès technologiques et les nouveaux brevets, pour apporter des contributions utiles et formuler des avis sur les questions à l’examen.

Grâce à leur expertise, les conseillers, consultants et universitaires du réseau d’Opes Oceani sont capables d’analyser les décisions de l’Autorité et d’en informer les partenaires gouvernementaux et industriels.

Opes Oceani présente l’avantage de pouvoir développer les connaissances des divers acteurs du secteur maritime, y compris les gouvernements, les sociétés, les chercheurs et universitaires et les organisations à but non lucratif. Pour l’Autorité, Opes Oceani constitue donc un moyen utile et gratuit de s’assurer qu’un grand nombre de parties prenantes potentielles sont informées de ses travaux et les comprennent, ce qui permettrait de créer des synergies utiles.
